



Syndicat Mixte du
PARC NATUREL REGIONAL
de CHARTREUSE

BUREAU SYNDICAL

COMPTE RENDU
9 décembre 2016
ST LAURENT DU PONT

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés, et demande validation pour :

- le compte-rendu du 21 octobre 2016 :

Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour il demande au Bureau de rajouter un point portant sur le remboursement de frais à élu.

Les membres du Bureau acceptent, à l'unanimité, l'inscription de ce nouveau point

Le Président remercie le Bureau et lance les débats. Il précise qu'afin d'avancer sur les parties délibératives le projet de DOB sera présenté en fin de séance.

1 - ADMINISTRATION

Le point 1 est présenté par Dominique ESCARON, Président.

Les points suivants sont présentés par Céline BURLET, vice-présidente déléguée à l'Administration et aux Finances.

1.1 Représentations extérieures

1 – le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse est **adhérent** ou membre de droit de certains organismes où il doit désigner un ou des représentants.

ORGANISMES	
Fédération des PNR de France	- Le Président - Gérard ARBOR
Association de Développement Touristique de Chartreuse (Chartreuse tourisme)	- Christophe ENGRAND - Maxence ORTHLIEB
Association Avenir des Agriculteurs de Chartreuse (AAC)	- Brigitte BIENASSIS
Comité International pour la Protection des Alpes (CIPRA France)	- Michel BURGAT
Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM)	- Alain ROUGIER - Paul BOUDIN
Observatoire de la Grande Faune et de ses habitats (OGFH)	- Fabien BOURHIS
Institut de la Montagne	- Jean-Paul CLARET
ALPARC	- Le directeur
AURG	- Le Président - Nathalie BERANGER

2 – le Parc est **membre** de certaines instances lié à la mise en œuvre de procédures ou de politiques

GAL Leader

Corine WOLFF
Roger VILLIEN
Brigitte BIENASSIS

AUTRES

COPIL NATURA 2000 : des Hauts de Chartreuse	- Gérard ARBOR
COPIL NATURA 2000 : de l'Herrétang	- Gérard ARBOR
COPIL NATURA 2000 : du Charmant Som	- Gérard ARBOR
Comité consultatif de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse	- Le Président - Gérard ARBOR
Commission départementale de la nature des paysages et des sites Isère	- Titulaire : Gérard ARBOR - Suppléant : Jacques PERRET

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider les représentations extérieures du Parc de Chartreuse telles que présentés ci-dessus.***

Votants (en voix) : 23

Exprimés (en voix): 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.2 Détermination des critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel

RAPPEL

La loi n° 2014-58 du 27/01/2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifie les articles 76 et 76-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 en ce qui concerne l'entretien professionnel. Elle supprime la notation et généralise l'entretien professionnel.

Réalisé par les supérieurs hiérarchiques directs, l'entretien professionnel s'applique obligatoirement pour l'évaluation des activités à compter du 1er janvier 2015 pour les titulaires et au 1^{er} janvier 2016 pour les contractuels.

PROPOSITION

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée sont fixés par la collectivité après avis du Comité Technique. Ils sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité assumé. Ils portent notamment sur :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs.
- Les compétences professionnelles.
- Les qualités relationnelles.
- La capacité d'encadrement ou d'expertise.

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel respecteront les dispositions fixées par le décret n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (préparation de l'entretien par l'autorité territoriale, convocation de l'agent, établissement de la fiche d'entretien professionnel et de la synthèse, notification de la fiche d'entretien professionnel et de la synthèse à l'agent, demande de révision de l'entretien professionnel, saisine de la Commission administrative paritaire).

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, et après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'entériner les critères définissant la valeur professionnelle pour l'ensemble des agents de la collectivité, tels que définis ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 23
 Exprimés (en voix): 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.3 Mise en place du RIFSEEP

Contexte

Décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat (RIFSEEP).

Les dispositions fixant, par délibérations antérieures, les modalités d'octroi du régime indemnitaire aux cadres d'emploi concernés, sont abrogées.
 Tous les agents du PNRG sont concernés (titulaires, stagiaires ou non titulaires).

Descriptif

Le RIFSEEP se compose de deux éléments, l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et un complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, exclusifs de toutes autres primes et indemnités de même nature.

Ce nouveau régime indemnitaire remplace l'ancien régime en fonction de la sortie des arrêtés déclinant l'IFSE aux corps de référence hormis les indemnités pour travail supplémentaire ou astreintes. Si de nouveaux grades, sont créés, le régime indemnitaire leur sera étendu automatiquement selon leur catégorie hiérarchique et leurs fonctions.

L'IFSE est liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise.

Ces fonctions sont hiérarchisées au sein de différents groupes de fonctions constitués selon les critères professionnels suivants:

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Les emplois sont ensuite affectés à un groupe de fonctions.

L'autorité territoriale attribue individuellement l'IFSE par arrêté à chaque agent dans la limite du montant individuel actuel des primes qu'il perçoit et dans la limite du plafond annuel fixé par décret.

Groupe de fonctions	Fonctions emplois	IFSE annuelle max
A1	Directeur	36 210,00 €
A2	Responsable de mission avec encadrement	32 130,00 €
A3	Responsable de mission sans encadrement	25 500,00 €
B1	Techniciens	11 880,00 €

C1	Techniciens	11 340,00 €
C2	Agent administratif et technique	10 800,00 €

L'agent continuera à percevoir intégralement son régime indemnitaire dans les cas suivants :

- Congés annuels
- Récupération de temps de travail
- Compte épargne temps
- Autorisations exceptionnelles d'absence
- Congés maternité, paternité, adoption
- Temps partiel thérapeutique
- Congés pour accidents de services, pour maladies professionnelles
- Congés pour raisons syndicales
- Formations, stages professionnels ou tout acte dans le cadre professionnel extérieur au lieu de travail habituel.
- Congés maladie à l'exception des congés de longue maladie et longue durée

Le régime indemnitaire sera versé mensuellement, au prorata du temps de travail et son montant fera l'objet d'un réexamen :

- Si l'agent change de fonction,
- Tous les 4 ans, le cas échéant, au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- Si l'agent change de grade suite à une promotion.

Pas de revalorisation systématique, seul le réexamen au rythme déterminé par la collectivité est obligatoire. L'autorité territoriale n'est pas tenue, à la suite de ce réexamen de revaloriser le montant de l'IFSE si la situation de l'agent ne le justifie pas.

Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir ne sera pas appliqué.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver les modalités ainsi proposées,***
- ***De déterminer la mise en place au 1^{er} janvier 2017 pour les grades concernés,***
- ***De maintenir jusqu'à parution des textes, le régime indemnitaire actuel pour les grades dont les arrêtés n'ont pas été publiés et dès leur parution d'appliquer l'IFSE,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision,***
- ***De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.***

Votants (en voix) : 23

Exprimés (en voix) : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.4 Congrès National des PNR de France - Remboursement des frais

Le Congrès National des Parcs naturels régionaux de France s'est tenu dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, du 5 au 7 octobre 2016 sur le thème : « *Homme/nature, le contrat en question, les réseaux en action* ».

Dans le cadre de ce congrès annuel, une délégation du Parc naturel régional de Chartreuse s'est rendue dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne à Sabres (40).

Elle était constituée :

- De membres de l'équipe technique du Parc (2 personnes),
- D'un élu représentant le Syndicat Mixte : Gérard ARBOR, vice-président
- De socioprofessionnels et partenaires :
Michel ALEX, administrateur de l'Association des Amis du Parc

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse prend en charge les coûts inhérents à cette délégation et notamment les frais de séminaire, d'hébergement, des produits de dégustation pour la soirée des Parcs.

De même, le Parc a toujours pris en charge les frais de déplacement (frais de carburant, de péage, et de repas) qui auraient été avancés par les participants.

En conséquence, et après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'accepter les frais liés à ce déplacement pour Gérard ARBOR, représentant un montant de 481,92 €,**
- **D'autoriser le Président au mandatement de l'ensemble des dépenses se rapportant à ce colloque, et en particulier les frais de déplacement mentionnés ci-dessus.**

Votants (en voix) : 23

Exprimés (en voix): 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Gérard ARBOR retrace les temps forts de ces journées. Il rappelle que le thème "homme-nature" fort intéressant n'a entraîné qu'une faible participation, sans doute due aussi à une difficile desserte du lieu de congrès. Il suggère cependant aux membres du Bureau de s'y rendre au moins une fois, cela permet notamment d'échanger avec d'autres PNR sur des problématiques identiques ou différentes et leur façon de les aborder.

1.5 Remboursement de frais d'élus – déplacement spécifique

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2123-18,*

Monsieur Dominique ESCARON, Président s'est rendu le 6 décembre 2016 à Paris pour représenter le Parc naturel régional de Chartreuse **dans le cadre de la signature d'un avenant à la convention TEPCV**, sur invitation de Madame la Ministre au ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

En conséquence et après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'accepter la prise en charge de l'ensemble des frais se rapportant à ce déplacement, pour un montant de 300,00 €,**
- **D'autoriser le Président à procéder au mandatement des sommes afférentes et à signer tout document nécessaire.**

Votants (en voix) : 23

Exprimés (en voix): 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Le président rappelle que cet avenant doit apporter 2 millions d'euros au territoire. Cette aide va permettre la réalisation de projets liés à la transition énergétique comme l'achat de véhicules électriques, des travaux d'isolation, la rénovation de l'éclairage public et diverses actions de sensibilisation.

2 - AGRICULTURE

Points présentés par Brigitte BIENASSIS, vice-présidente déléguée à l'Agriculture et l'Alimentation.

2.1 Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le Parc de Chartreuse

Le Parc naturel régional de Chartreuse a contractualisé avec la Région Rhône-Alpes un 1^{er} Plan Pastoral Territorial (PPT 2010-2015). De nombreux projets contribuant à l'amélioration des espaces pastoraux de Chartreuse ont été réalisés grâce à l'aide du Conseil Régional.

Face aux résultats de ce premier programme et des nombreux projets en émergence, le Parc naturel régional de Chartreuse assure, depuis début 2016, le portage d'un second PPT (2016-2021) et en assure l'animation et la coordination en synergie avec l'ensemble des acteurs concernés.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Afin de poursuivre la dynamique engagée ces dernières années en terme d'animation et de fonctionnement, le Parc de Chartreuse souhaite s'attacher les services de la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence des projets, l'animation et le suivi financier de ce programme. Cette co animation permettra un lien accru entre le territoire et les acteurs pastoraux et ainsi avoir une vision globale sur le pastoralisme du Parc.

COUT ET FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Animation par le Parc de Chartreuse	2 907 €	Région Auvergne Rhône Alpes (60 %)	4 000 €
Appui des services pastoraux	3 760 €	Autofinancement	2 667 €
TOTAL	6 667 €	TOTAL	6 667 €

Après en avoir délibéré le Bureau Syndical DECIDE :

- **De valider l'opération décrite ci-dessus;**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.**
 - Votants (en voix) : 23
 - Exprimés (en voix): 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0
 - Abstention : 0
 - Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 Animation pour la "promotion des circuits-courts alimentaires et la valorisation des produits"

Le Parc naturel régional de Chartreuse, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), accompagne depuis plusieurs années les démarches de valorisation des produits agricoles et souhaite poursuivre cette action en renforçant la structuration des

producteurs et en accompagnant l'émergence de nouvelles formes d'organisation et de commercialisation. Il s'agira également de développer des actions à destination des restaurateurs et des acteurs de la restauration collective.

Par ailleurs, ce travail autour de l'agriculture de proximité s'inscrit désormais dans le cadre d'une "stratégie agricole et alimentaire inter territoriale" avec les intercommunalités de Grenoble Alpes Métropole, du Pays Voironnais, du Grésivaudan, du Sud Isère et le Parc du Vercors.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit de financer un poste d'animation, sur l'année 2017, qui portera notamment sur :

- la valorisation des productions fermières (appui à l'émergence d'un nouveau Point de vente collectif, accompagnement à la mise en place d'un laboratoire collectif de transformation, marque Parc...)
- l'accompagnement de communes autour de projets de structuration de cantines en gestion directe;
- la participation au projet de coopération "stratégie agricole et alimentaire inter territoriale" en lien avec les EPCI citées et le Parc du Vercors;
- la participation ou co organisation à des événements de promotion de l'agriculture du territoire;

COUT ET FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	34 800 €	Europe Leader (80%)	27 840 €
		Autofinancement parc (20%)	6 960 €
Total	34 800 €	Total	34 800 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
 - ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions,***
 - ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***
- Votants (en voix) : 23
 - Exprimés (en voix): 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0
 - Abstention : 0
 - Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Brigitte BIENASSIS souligne l'initiative de la METRO de Grenoble dans ce domaine, qui a mis en place un plan stratégique d'envergure pour les filières locales.

2.3 Organisation de la « Ronde Gourmande » les 16, 17 et 18 décembre 2016

Depuis plus d'une dizaine d'année le Parc des Bauges, le Parc de Chartreuse et la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc organisent la Ronde Gourmande, marché de Noël d'artisans et producteurs locaux se déroulant sur 3 jours à Chambéry. Cet événement a pour objectif de valoriser les productions et l'artisanat d'art des territoires des Bauges, de la Chartreuse et de la Savoie via la réalisation d'un événement convivial s'inscrivant dans la période des fêtes de fin d'année.

Descriptif du projet

La Ronde Gourmande est un marché de Noël où seules les productions locales peuvent être présentes, que ce soit des produits alimentaires agricoles ou d'artisans de bouche, ou bien l'artisanat d'art afin de valoriser les entreprises locales, des territoires des Bauges de Chartreuse et de Savoie. Ce grand marché de Noël compte chaque année une soixantaine de producteurs et d'artisans venus des Bauges, de la Chartreuse ou de la Savoie.

L'organisation de cette manifestation est tournante entre les 3 parties prenantes : Le Parc des Bauges, le Parc de Chartreuse et la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc. En 2016, c'est le Parc de Chartreuse qui est le référent et qui doit donc mettre en œuvre cette action.

Cet événement s'autofinance chaque année par la participation des exposants, et via le partenariat avec la ville de Chambéry pour l'utilisation du Manège. Les dépenses liées à la communication, à la location de la salle, à l'inauguration et aux animations sont donc compensées par les recettes liées au paiement des emplacements par les exposants.

Le budget global de l'événement s'élève à 15 783 €.

Le Parc de Chartreuse doit encaisser les chèques de participation des 66 exposants pour 2016. Le calcul du montant repose sur l'implication ou non de l'exposant dans le plan de communication de l'événement (participation à la distribution du flyers) :

- 110 € TTC par exposant pour les 3 jours si non-participation à la communication
- 80 € TTC par exposant pour les 3 jours si participation à la communication

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser :***
 - ***le lancement de cette action,***
 - ***l'encaissement des participations comme définies ci-dessus,***
 - ***le Président à toutes démarches et signatures se rapportant à la présente décision.***

L'inauguration est prévue le samedi 17 décembre à 1 heures30.

3 - BIODIVERSITE - RESERVE NATURELLE

Point présenté par Gérard ARBOR, vice-président délégué à la Biodiversité et au Paysage.

3.1 Adhésion du Parc de Chartreuse en tant que personne morale à Réserve Naturelle de France

Depuis que la gestion de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse a été confiée au syndicat mixte, le personnel en charge de sa gestion ainsi que le Parc adhèrent à Réserves Naturelles de France, à la fois comme personne physique (notamment participation à des commissions nationales) et personne morale pour le Parc. Cette adhésion revêt un caractère annuel.

PRESENTATION DE RESERVES NATURELLES DE FRANCE

Pour partager leur expérience, les réserves naturelles se rencontrent au sein de Réserves Naturelles de France (RNF), **association loi 1901 créée le 28 juin 1982**. Son siège se trouve à La Bourdonnerie – CP67 524 – 21075 Dijon cedex.

RNF coordonne et anime le réseau des gestionnaires de réserves naturelles, favorise des échanges de connaissances scientifiques et d'expériences de gestion entre les réserves mais aussi entre les différents réseaux existants (Conservatoires, Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux). L'association défend les gestionnaires en cas de besoin sur des atteintes

au patrimoine naturel. Elle fait connaître et valorise l'image des réserves naturelles auprès du public et propose de nombreux outils techniques d'aide à la gestion, à la sensibilisation et à la pédagogie, à la surveillance des sites. L'association développe également des relations avec d'autres espaces protégés, des scientifiques, administrations, élus, médias, en France et à l'étranger.

RNF réunit :

- **Des membres actifs** : ce sont notamment les organismes gestionnaires et/ou propriétaires de réserves naturelles dont le Parc de Chartreuse fait partie.
- **Des membres associés** : experts, membres des conseils scientifiques, organismes porteurs de projets de nouvelles réserves naturelles, organismes animant des réseaux nationaux de gestionnaires d'espaces naturels ou organismes nationaux dont l'objet principal est la protection du patrimoine naturel.

Une réserve naturelle peut donc avoir plusieurs adhérents à RNF, ce qui est le cas de la Chartreuse. Actuellement, la plupart des réserves naturelles font partie du réseau qui compte plus de 600 membres actifs.

Les ressources de l'association proviennent des crédits du ministère chargé de l'Environnement, du mécénat avec diverses entreprises, de convention signées avec différents organismes privés ou publics et des cotisations.

Le coût de l'adhésion « **membres actifs personnes morales** » est de 460 € pour 2016.

Le coût de l'adhésion « **membres actifs personnes physiques** » est de 25 € par personnes pour 2016.

L'adhésion à RNF permet :

- d'accéder aux outils techniques développés par l'association et pour certains nécessaires pour une bonne gestion (protocole de suivis scientifiques, guides techniques divers, etc.),
- de mutualiser les projets et démarches, en lien avec d'autres réseaux d'espaces protégés,
- d'accéder à d'éventuels financements via du mécénat (exemple Fondation de France, Fondation EDF, etc.),
- de pouvoir bénéficier du remboursement des frais générés par certains déplacements pour le compte de RNF,
- d'être associés à des démarches nationales qui permettent une meilleure reconnaissance de l'outil réserve à l'échelle locale ou régionale,
- de renforcer le poids de RNF et ainsi la représentation des réserves naturelles dans les discussions nationales avec l'Etat, les Régions, les partenaires financiers, les parlementaires, les autres réseaux de protection de la nature.

Le montant de la cotisation annuelle inclut la Lettre des Réserves Naturelles ainsi que l'accès à l'ensemble des formations délivrées par l'Atelier Technique des Espaces Naturels.

Dans le cadre de l'adhésion à RNF « personne morale », l'organisme gestionnaire doit désigner un titulaire et un suppléant, sur proposition du président.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter que le Parc en tant que gestionnaire de la Réserve des Hauts de Chartreuse adhère en qualité de personne morale à RNF,***
- ***De désigner ses représentants :***
 - ***titulaire : Gérard ARBOR***
 - ***suppléant : Michel BURGAT***
- ***De donner délégation au Président pour toutes démarches et signature nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

- Votants (en voix) : 23

- Exprimés (en voix): 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.2 Gestion des sites Natura 2000 isérois : reconduction de la convention de gestion pour 2016

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les Entités Ecologiques Remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situées sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc/Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques du Parc et de l'Etat pour 3 ans. Au travers de cette convention, l'État s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000.

Cette convention a été reconduite le 31 octobre 2011 pour 3 ans avec pour objectifs :

- révision et mise en œuvre des DOCOBs des sites Natura 2000 « Hauts de Chartreuse » et « Marais-tourbière de l'Herrétang »,
- finalisation et mise en œuvre du DOCOB « Forêts de ravin, landes et habitats rocheux des ubacs du Charmant Som et des gorges du Guiers mort ».

En 2015, la convention de gestion a été reconduite pour 1 an afin de poursuivre les actions entreprises dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000.

Pour l'année 2016, il s'agit d'autoriser la reconduction de la convention de gestion.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la reconduction de la convention de gestion Parc/Etat pour l'année 2016,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

- Votants (en voix) : 23
- Exprimés (en voix): 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.2 Gestion des sites Natura 2000 isérois : animation 2017

Il est proposé de poursuivre le travail d'animation en 2017 sur les sites Natura 2000 dont le Parc assure la gestion.

En 2017, il est notamment prévu :

- d'actualiser le DOCOB de l'Herrétang (le bilan de 8 ans d'animation a été mené en 2016).
- de suivre la 2ème année de travaux du plan de gestion hydraulique concerté (Herrétang) en lien avec les partenaires
- de monter des contrats Natura 2000 sur le Charmant Som, l'Herrétang et les Hauts de Chartreuse
- de poursuivre le projet d'assainissement du Charmant Som en lien avec les partenaires

- de mener des actions de préservation du Tétrás-Lyre et de ses habitats
- d'animer la contractualisation des MAEC sur les sites Natura 2000
- et toutes missions inhérentes au poste d'animation des sites Natura 2000 décrit dans la convention initiale.

COUT ET FINANCEMENT 2017

DEPENSES		RECETTES	
Animation	35 653.00 €	Europe (50%)	23 234.475 €
Frais indirects	5 347.95 €		
Actions	5 468.00 €		
Total	46 468.95 €	Etat (50%)	23 234.475 €
Total	46 468.95 €	Total	46 468.95 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président :**
 - **à solliciter les subventions,**
 - **à signer tous documents se rapportant à cette décision.**
- Votants (en voix) : 23
- Exprimés (en voix): 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Céline BURLET demande s'il n'y a pas risque de chevauchement de ces 2 procédures.

Gérard ARBOR explique que les périmètres concernés ne sont pas les mêmes.

4- TRANSITION ENERGETIQUE

Point présenté par Alain ROUGIER, vice-président délégué à l'Education et l'Energie.

4.1 Avenant à la convention relative au fonds de transition énergétique pour la croissance verte

Depuis juillet 2016, le Parc de Chartreuse est lauréat de la labellisation nationale "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Il s'agit d'une enveloppe dédiée à l'investissement des collectivités. Aujourd'hui, ces crédits, d'un montant initial de 500 000 €, peuvent atteindre un montant maximum de 2 000 000 € à partir d'un avenant. Somme à répartir avec le Pays Voironnais et la CC Cœur de Chartreuse, partenaires du TEPCV.

DESCRIPTIF DE L'AVENANT

L'avenant présenté devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- Appui financier d'un montant global de 1 500 000 € (taux maximal = 80 %).
- Démarrage des actions avant le 31 décembre 2017.
- Actions terminées et soldées trois ans après la date de signature de l'avenant.
- A minima une action en lien avec la préservation de la biodiversité.

Les trois actions proposées par le PNR Chartreuse dans le cadre de l'avenant :

- **Fonds d'appui à la rénovation de l'éclairage public** : Accompagnement de la rénovation de l'éclairage public, via une aide financière de 30 % pour les investissements réalisés par les communes. Montant total : 75 000 € (financé à 80 % par le TEPCV).
- **Acquisition de voitures électriques** : Acquisition de deux voitures électriques. Montant total : 50 000 € (financé à 50 % par le TEPCV).
- **Outils de visite virtuelle de sites naturels emblématiques de Chartreuse** : Conception et mise en ligne de 12 visites virtuelles à 360° de sites naturels présents en Chartreuse. Montant total : 25 000 € (financé à 80 % par le TEPCV).

COÛT ET FINANCEMENT

DÉPENSES (HT)		RECETTES	
Fonds d'appui éclairage public	75 000 €	TEPC (70%)	105 000 €
Visites virtuelles	25 000 €	Parc (20%)	30 000 €
Voitures électriques	50 000 €	Bonus écologique (10%)	15 000 €
Total	150 000 €	Total	150 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver la mise en place des actions spécifiquement identifiées ;**
 - **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**
-
- Votants (en voix) : 23
 - Exprimés (en voix): 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0
 - Abstention : 0
 - Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Concernant l'éclairage public, et pour répondre à une interrogation d'Anne GERIN, il s'agit seulement d'un accompagnement. Cela permet une optimisation qui induit un retour rapide sur investissement.

Denis SEJOURNE tient à souligner le travail remarquable de Fabien BOURHIS qui a porté avec talent et dans l'urgence ce dossier.

Dominique ESCARON espère trouver quelqu'un pour prendre en charge ces sujets, car c'est un domaine sur lequel le Parc est insuffisamment structuré.

Alain ROUGIER rappelle qu'une procédure de recrutement est en cours et qu'un jury se réunira début 2017.

5 - FORET

Point présenté par Roger VILLIEN, vice-président délégué à la Forêt.

5.1 Animation pour la réalisation d'un schéma de mobilisation des bois

La forêt de Chartreuse a une vocation reconnue de production de bois d'œuvre résineux de qualité, dont la valorisation passe par le développement d'une desserte compatible avec la préservation des paysages, des milieux naturels, et de l'accueil du public.

La nouvelle charte forestière de territoire (2015-2020) a de nouveau, défini comme prioritaire la densification du réseau de desserte forestière en Chartreuse. En effet, le développement de la desserte forestière peut encore progresser en chartreuse. Ce développement a pour objectif la diminution du coût de mobilisation élevé qui dévalorise le bois sur pied et met en péril une sylviculture en futaie irrégulière favorable à la conservation de la biodiversité et à l'attrait touristique des paysages montagnards.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

L'opération consiste à mettre en place un 1/2 poste de technicien forestier en charge de ***l'animation d'un schéma de mobilisation des bois de Chartreuse*** intégrant les volets économiques, environnementaux et sociaux : l'action vise à compléter l'état des lieux des plates formes de dépôt, des chemins forestiers empierrés et des principales limitations sur la desserte communale. Une fois validée par le dire d'experts (ONF, COFORET, GSC, élus), ces informations sont mises sous SIG et analysées au regard de la productivité des forêts (analyses données IGN, géologique et topographique, morcellement foncier). Enfin, des couches de données reprenant les principales informations environnementales (zonages de protection, captage d'eau...) et touristiques (sites fréquentées, PDIPR...) compléteront la constitution du schéma afin qu'il soit opérationnel fin 2017. Ce schéma aura pour objectif d'aider à la décision et à la priorisation des projets de desserte sur le territoire. Il constituera un outil partagé avec les principaux acteurs de la filière forêt bois.

COÛT ET FINANCEMENT

DÉPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges (0.5 ETP)	21 300 €	Europe Leader (80%)	17 040 €
		Parc (20%)	4 260 €
Total	21 300 €	Total	21 300 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

- Votants (en voix) : 23
- Exprimés (en voix): 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Ce poste vient en complément de celui qui gère le remembrement en partenariat avec la SAFER et le Groupement des sylviculteurs.

Christian LEBLANC demande si on connaît le pourcentage de propriétaires inconnus. En fait il s'agit plutôt de "biens réputés sans maître" ou de personnes qui ne savent pas qu'ils sont propriétaires. Jean LOVERA regrette que les services de l'ONF n'assurent pas cette mission, mais en fait ils ne peuvent intervenir sur la forêt privée.

Départ de Denis SEJOURNE qui confie son pouvoir à Jean-Paul PETIT

6 - POLITIQUES TERRITORIALES

Point présenté par Corine WOLFF, 1ère vice-présidente.

6.1 Animation et gestion du programme européen LEADER 2017

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2020. Son programme d'actions, intitulé *Le Parc, leader d'une nouvelle organisation territoriale*, se décline en 5 axes d'intervention :

- Fiche-action 1 : mobilisation des ressources locales pour valoriser économiquement le territoire
- Fiche-action 2 : un accueil de qualité et un esprit d'entreprendre, pour dynamiser l'économie locale
- Fiche-action 3 : la gestion durable des ressources du territoire, pour une identité affirmée et pour une transition énergétique
- Fiche-action 4 : coopération transnationale et interterritoriale
- Fiche-action 5 : animation, gestion et fonctionnement du programme

Le Parc bénéficie d'une enveloppe financière de 1 357 450 € de FEADER, pour soutenir les projets entrant dans sa stratégie.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long du programme.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement des postes d'animation (1 ETP) et de gestion (0,5 ETP) Leader sur l'année 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Principales missions liées à l'animation :

- animation générale du programme et de son suivi - évaluation
- organisation des réunions du comité de programmation et des RTL
- accompagnement des porteurs de projets,
- relations avec les autres territoires, les financeurs, l'autorité de gestion et l'ASP,
- animation et le suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

Principales missions liées à la gestion :

- réception des dossiers de demande de subvention et vérification des pièces justificatives,
- édition des accusés de réception et saisie du dossier sous Osiris,
- réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- transmission de la demande de paiement à l'ASP,
- suivi administratif et financier des dossiers.

COUT ET FINANCEMENT

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges	65 553,54 €	Europe (80%)	61 468,26 €
Matériel informatique	1 304,76 €	Parc (20%)	15 367,07 €
Cotisation 2017 au réseau régional	144,00 €		
Frais indirects (forfait)	9 833,03 €		
Total	76 835,33 €	Total	76 835,33 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

- Votants (en voix) : 23
- Exprimés (en voix): 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7 - COMMUNICATION - CULTURE - EVENEMENTIEL

Point présenté par Jean LOVERA, vice-président délégué à la Culture et aux Evènements.

7.1 Aide à manifestations - décembre 2016

Bambée des hameaux

18 septembre 2016

Association Ski nordique Chartrousin

La section Centre Chartreuse (Saint Hugues) du Ski Nordique Chartrousin a souhaité organiser un événement sportif à l'automne 2016. Il s'agit d'un trail à destination de tous types de pratiquants et volontairement adapté aux jeunes. Nommé « Bambée des hameaux », cet événement s'est déroulé le dimanche 18 septembre 2016. Plusieurs versions de course ont été proposées :

- Un trail court : 25km/1450m de dénivelé positif
- Un trail découverte 13km/700m de dénivelé positif
- Une randonnée nordique dur 13 Km (nouveau depuis 2015)
- Des courses ados 3.5km et 2.5km
- Des courses enfants 1.5km, 1km et 500 m

Pour la première fois cette année, en partenariat avec la station de trail qui organise une épreuve de kilomètre vertical le samedi 16 septembre, deux challenges supplémentaires ont été proposés :

- kilomètre vertical (le samedi) + épreuve Bambée 25 Km le dimanche
- kilomètre vertical (le samedi) + épreuve Bambée 13 Km le dimanche.

Un des objectifs de l'évènement est de faire connaître au plus grand nombre la section Centre Chartreuse du Ski nordique Chartrousin, et de faire la promotion du biathlon, sport en pleine expansion sur le massif. Afin de faire de cet événement un moment festif pour le village, le départ et l'arrivée se situent sur la place du village dite « le plan de ville » (sans gêner le bon déroulement du marché du dimanche matin). Le nécessaire est fait en matière de sécurité (équipes de bénévoles pour les traversées de route...). La Bambée des hameaux est inscrite dans le programme du Trophée de Chartreuse 2016. Le Trophée de Chartreuse réunit 9 trails se déroulant dans le massif et organise un classement pour les coureurs participant à au moins 4 évènements du programme annuel.

Il s'agit de la troisième édition d'un rendez-vous sportif que la section entend reconduire chaque année.

Demande d'aide du Parc : 400 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter une aide d'un montant de 400 € pour la manifestation décrite ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à cette demande.***

- Votants (en voix) : 23
- Exprimés (en voix): 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8 - TOURISME

Point présenté par Christophe ENGRAND, vice-président délégué au Tourisme.

8.1 Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse »

CONTEXTE

La démarche expérimentale d'espace « Valléen » vise à construire un projet sur un périmètre cohérent permettant notamment aux territoires de développer leurs spécificités et de réduire leur dépendance au produit neige.

En fin d'année 2015, suite à la validation de la stratégie de l'Espace Valléen Chartreuse, le Parc a déposé un programme d'actions auprès des partenaires financiers du Contrat Espace valléen 2016 – 2020.

L'opération n° 1 du programme d'actions correspond au poste d'animation du projet Espace Valléen. Celle-ci peut bénéficier de financements à travers le FNADT et le FEDER POIA. La mobilisation des subventions nécessite une délibération du Syndicat mixte avec un formalisme particulier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver ce projet, son contenu, le plan de financement de l'opération d'un montant total de 180.000 € TTC,***
- ***De prendre acte de la participation des co financeurs conformément à la répartition présentée ci-après :***
 - ***FEDER POIA 72 000 € TTC***
 - ***FNADT 48 000 € TTC***
 - ***Autofinancement Parc 60 000 € TTC***
- ***De s'engager à apporter un autofinancement à hauteur de 60 000 € TTC et à inscrire cette dépense au budget du Parc,***
- ***De s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne obtenue est inférieure au montant sollicité,***
- ***De s'engager à pré financer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire***
- ***De préciser que les dates de l'opération sont les suivantes :***
 - ***Date de démarrage : 01/01/2016***
 - ***Date d'achèvement : 31/12/2018***
- ***De s'engager à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégageement automatique des crédits,***
- ***De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2021 en vue de contrôles français ou communautaires***
- ***De solliciter une aide de l'Europe au titre du POIA FEDER 2014-2020,***

- *De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés*
- *De donner mandat au Président (e) pour déposer ce dossier auprès de l'ensemble des financeurs concernés.*
- *D'autoriser le Président à prendre les engagements juridiques, financiers, comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*
 - Votants (en voix) : 23
 - Exprimés (en voix): 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0
 - Abstention : 0
 - Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

PRESENTATION DU PROJET DE DOB 2017

Ce point est présenté par Céline BURLET, vice-présidente déléguée à l'Administration et aux Finances, assistée de Karine BAILLEUX, responsable Finances.

(Ci-joint la présentation).

Une précision fait état d'une baisse des ressources de l'ordre de 20% entre 2013 et 2016.

A la question de Jean-Paul PETIT, concernant le projet de Maison du Parc, le Président explique que l'en va tendre vers un projet plus raisonnable adapté à l'ambiance générale. Une réhabilitation est envisagée sur la partie gauche de la tour, cette dernière étant réservée aux missions tourisme : Parc, ADT, 4 C ("verticalité du tourisme").

Jean-Paul CLARET s'étonne car à l'époque la réhabilitation avait été présentée comme plus chère.

Jean LOVERA explique que tout dépend de jusqu'où l'on va sur l'aspect accessibilité et des exigences que l'on définit.

Le Président souligne que dans du vieux vouloir atteindre l'excellence du neuf rend bien entendu le projet très cher.

Il y aura des choix à faire et notamment l'accessibilité ne se fera pas sur les étages, mais un 100% accessible sera mis en place sur le rez-de-chaussée.

Actuellement, on étudie toutes les formules possibles : sur la propriété, sur la maîtrise d'ouvrage. Cette réflexion se mène avec la 4C et la commune de St Pierre de Chartreuse.

Sur le DOB, globalement, le Président insiste sur la stabilité des ressources. Quoiqu'il en soit nous n'aurons pas mieux, il faut donc rester prudent pour la suite.

Le projet de DOB sera présenté pour validation au Comité syndical.

PRESENTATION DU PROJET DE STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET EVENEMENTIEL

Ce point est présenté par Jean LOVERA, vice-président délégué à la Culture et aux Evénements.

(Ci-joint la présentation).

INFORMATIONS DIVERSES

Données par le Président

Découverte du Mosasaure : la venue sur site, d'une paléontologue du Muséum d'histoire naturelle de Paris, a validé la réelle valeur des restes trouvés. Une fois exhumés et nettoyés, les ossements devraient être rendus à la Chartreuse.

Actuellement, on attend une inscription à l'inventaire régional.

Rencontre avec la Fédération des Chasseurs de l'Isère.

Comité de pilotage de forêt d'exception: il reste beaucoup de choses à développer : découverte des métiers, patrimoine, circuits courts...

Emmanuel HEYRMAN, responsable de la mission tourisme, quittera le Parc en février.

On poursuit le travail pour l'évolution de l'ADT afin que Parc de Chartreuse et les EPCI concernés par la destination deviennent co-responsable de la marque de destination Chartreuse® et en partageant la gouvernance et le portage financier de son outil d'animation.

Jean-Paul CLARET soulève le problème de l'attaque du loup sur le secteur des Déserts. Pour le moment il s'agit de forte suspicion, la formule consacrée étant : "attaque de loup non exclue".

L'intérêt de l'hiver sera de permettre le repérage des traces notamment pour savoir si l'animal est sédentarisé.

Enfin, Jean LOVERA présente aux membres du Bureau la maquette de carte de vœux pour 2017.

Le Président lève la séance à 21 heures 15

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc

rubrique : comptes-rendus-des-bureaux-et-comites-syndicaux

ANNEXE 1 :

BUREAU SYNDICAL
9 décembre 2016
ST LAURENT DU PONT (38)

PRESENTS

1^{er} collègue

LANGENIEUX-VILLARD Philippe (pour partie)

2^{ème} collègue

BURLET Céline

ENGRAND Christophe

GERIN Anne

3^{ème} collègue

WOLFF Corine

4^{ème} collègue

LEBLANC Christian

5^{ème} collègue

ARBOR Gérard

BIENASSIS Brigitte

ESCARON Dominique

LOVERA Jean

ORTHLIEB Maxence

PETIT Jean-Paul

ROUGIER Alain

VILLIEN Roger

6^{ème} collègue

CHENE Gérard

PERRET Jacques

7^{ème} collègue

CLARET Jean-Paul

DAL'LIN Gérard

POULET Jean-Luc

SEJOURNE Denis (pour partie)

membres de l'équipe technique

FATELA Artur

BAILLEUX Karine

LOYAND Marie-Paule

EXCUSES

1^{er} collègue

BADREDDINE Chokri

BERANGER Nathalie

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} collègue

MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain

5^{ème} collègue

BARRIER Pierre à CLARET Jean-Paul

6^{ème} collègue

BONNEFON Geneviève à BIENASSIS Brigitte

BURGAT Michel à ARBOR Gérard

SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc

7^{ème} collègue

SEJOURNE Denis à PETIT Jean-Paul (pour partie)

ANNEXE 2 :

REUNION BUREAU SYNDICAL
Vendredi 9 décembre 2016 à 18 H 30
à St Laurent du Pont - Maison des associations - 1er étage
Ordre du jour

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 21 octobre 2016

1 – ADMINISTRATION FINANCES

- 1.1 Représentations extérieures
- 1.2 Détermination des critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel
- 1.3 Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- 1.4 Congrès des Parcs 2016
- 1.5 Présentation du projet de DOB 2017

2 - AGRICULTURE

- 2.1 Animation PPT 2017
- 2.2 Animation pour la "promotion des circuits-courts alimentaires et la valorisation des produits"
- 2.3 Organisation de la "Ronde gourmande"

3 - BIODIVERSITE - RESERVE NATURELLE

- 3.1 Adhésion du Parc de Chartreuse en tant que personne morale à Réserve Naturelle de France
- 3.2 Natura 2000 : convention 2016 et convention cadre 2017-2019

4- TRANSITION ÉNERGETIQUE

- 4.1 Avenant à la convention relative au fonds de transition énergétique pour la croissance verte

5 - FORET

- 5.1 Animation pour la réalisation d'un schéma de mobilisation des bois

6 - POLITIQUES TERRITORIALES

- 6.1 Animation et gestion du programme européen LEADER 2017

7- COMMUNICATION – EVENEMENTIEL

- 7.1 Aides à manifestations

8- TOURISME

- 8.1 Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen »

QUESTIONS DIVERSES